

“

POUR UNE FRANCE COMPETITIVE, CHAMPIONNE DU MONDE DU YACHTING....

L'ambition affirmée par les services du Premier Ministre et en l'occurrence par le Secrétariat Général à la Mer lors d'une réunion de travail le 6 juin dernier était claire : « défendre la marque France à l'international et s'appliquer à sortir du syndrome de 'French bashing' ambiant qui prévaut certaines fois ». Cet objectif encourageant mérite d'être salué et suivi d'effet....

Du côté des professionnels, force est de reconnaître qu'une écoute attentive des services de l'Etat et un travail collaboratif efficace ont clairement permis d'avancer mais certaines brèches doivent encore être colmatées car le yachting prend l'eau!

Les cadres contractuels, fiscaux et sociaux qui régissent l'activité yachting ont certes sensiblement évolué mais il subsiste encore de fortes distorsions de concurrence intra-communautaire qu'il nous faut résoudre.

La collaboration avec la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects a permis la rédaction d'un contrat de croisière type (opérationnel dès l'année dernière) conforme aux attentes de la Commission Européenne. La collaboration avec la Direction des Affaires Maritimes, l'ENIM (retraite et prévoyance du marin) et le Secrétaire Général à la Mer a permis des avancées significatives ces dernières semaines sur l'obligation faite aux marins résidents en France. Pour ces derniers, le délai de 6 mois de résidence leur faisant obligation de présenter une protection sociale équivalente à ce qu'exige la convention du travail maritime 2006 a en effet été réaffirmé et la durée des travaux sur les yachts n'entre désormais plus dans cette période.

Par ailleurs, il est à noter que le Registre International Français propose un dispositif très compétitif pour les amateurs.

Bref, les avancées récentes en faveur de l'industrie du yachting en France sont réelles, il faut le faire savoir mais rester mobilisés sur les aspects qui plombent encore notre compétitivité.

En effet, des écueils subsistent, notamment avec la situation de concurrence déloyale dans laquelle les Etats voisins permettent à leur professionnels de la filière yachting de travailler.

Le 17 mai dernier, suite à une plainte auprès de la Commission Européenne portée par Riviera Yachting NETWORK et deux de ses membres, celle-ci a mis en demeure la République Italienne de se mettre en conformité aux directives européennes, pour infraction aux règles fiscales de l'Union (directive sur la taxation des produits énergétiques, directive 2003/96/CE du Conseil). Mais nos activités liés au yachting ne peuvent se permettre d'attendre indéfiniment que l'Italie s'exécute et que les délais enjointes s'écoulent.

L'urgence pour cette saison estivale démarrée sur un train de morosité effrayant, est de rétablir une concurrence loyale avec l'Italie où l'exonération des droits d'accise sur les produits pétroliers incite de très nombreux yachts à aller y « refioler ».

Le Président de la Région Sud, Renaud Muselier, député européen, qui suit ce dossier de très près à nos côtés a demandé au premier Ministre la mise en place d'un moratoire qui durant 4 mois permettrait de suspendre les textes applicables concernant les critères d'exonération de TICPE sur les avitaillements en France...cette mesure est absolument nécessaire pour juguler l'hémorragie de ces dizaines de bateaux qui chaque jour font route vers les côtes italiennes.

En cette fin juillet, pour arrêter de perdre du temps en attendant peut être en vain une interprétation conforme des directives européennes par l'Etat italien, Renaud Muselier va également poser une question écrite à la Commission Européenne.

La France pourrait être championne du monde du yachting, mais elle voit les yachts quitter ses eaux territoriales et faire profiter les pays voisins de leur activité.

Si l'ambition est de défendre la marque France à l'international, faisons le dans un esprit sportif : 'fair play' mais tous déterminés.

”

Le très bon régime de protection des marins résidents en France

Les notions réaffirmées, voire précisées, par la circulaire du Secrétariat Général à la Mer concernant les obligations en matière de protection sociale faites aux marins résidents en France et publiées le 13 juin dernier sur le site de l'ENIM (<http://www.enim.eu/lenim/marin-sous-pavillon-etranger-et-resident-en-france>) sont les suivantes :

Une résidence stable et régulière : un séjour effectif sur le territoire métropolitain ou dans un département d'outremer d'au moins 6 mois.

Pour les marins qui n'ont pas leur foyer en France et qui habitent sur le navire pendant leur(s) contrat(s), cette durée s'analyse au regard de la présence du marin dans les eaux territoriales ou intérieures pendant une durée de 6 mois (appréciée sur 12 mois).

Une assurance au moins équivalente : la protection sociale, qu'elle soit garantie par un organisme de sécurité sociale ou une assurance privée, doit couvrir l'ensemble des branches mentionnées à l'article L. 111-1 du code de sécurité sociale (frais de santé, indemnités maladie-accident-invalidité, prestations vieillesse et familiales)

Modalité de prise en charge en cas de souscription d'un régime assurantiel : peut être prise en charge pour tout ou partie par le marin et l'armateur.

Cas des navires en travaux : la mesure s'applique aux yachts qui font l'objet d'une exploitation normale dans le cadre de leur activité, elle ne concerne pas les navires en travaux.

Dès lors, les périodes de travaux rendant le navire inexploitable ou les périodes de présence dans un chantier naval, y compris les périodes pré et post travaux dans le chantier, sont exclues de la comptabilisation du temps pour résidence stable et régulière telle que résultant de l'obligation faite par l'article L5551-1 du code des transports.

Ce régime de protection du marin clairement encadré fonde une obligation sociale du marin et de son armateur et établit une grande souplesse quant aux options possibles. Ce dispositif est en outre devenu un argument d'attractivité retrouvée pour les yachts et leur équipage et notamment pour la période de travaux dans les chantiers. Aussi, notre cluster Riviera Yachting NETWORK, comme le Groupement des Equipages et Professionnels du Yachting et Professional Yachting Association dont de très nombreux marins membres résident dans notre région ont choisi de faire connaître ces nouveaux aménagements et ont rédigé des communiqués de presse en français et en anglais, exercice auquel se plie également le gouvernement français en traduisant la circulaire édictée.

Lors du Yachting Festival de Cannes ou du Monaco Yacht Show, notre cluster continuera à se prêter au jeu d'informer le bord de chaque bateau de ces évolutions positives pour les marins et notre territoire.



Riviera Yachting NETWORK porte parole des professionnels du yachting

C'est à l'occasion de son Assemblée Générale (le 26 juin dernier) réunie cette année dans le département des Alpes-Maritimes et plus précisément dans les locaux de la capitainerie du vieux port de Cannes - aimable hôte -

que le bilan de l'année 2017 et le programme d'actions 2018 ont été présentés. Le Président, Laurent Falaize, a notamment pu souligner le travail de négociation effectué ces derniers mois au plus haut niveau des services de l'Etat et qui permet de faire évoluer les cadres qui régissent l'activité et ainsi libérer ce marché qui, sous

Le Yacht After Sales and Refit Experience (YARE) les 19 et 20 avril derniers à Viareggio, a été l'occasion de pouvoir participer au Captain's Forum organisé par Superyacht Report dont le sujet était le refit, et le 2^{ème} jour aux rendez-vous avec les capitaines pour promouvoir toutes les 15mn notre cluster et ses entreprises. L'an prochain il nous faut montrer que la France est « The place to be for refit »

Pétanque à Saint Tropez

La place des Lices ensoleillée accueillait le 21 avril plus de 130 personnes autour du fameux concours de pétanque de Riviera Yachting NETWORK. La famille du yachting (capitaines, équipages, chantiers et entreprises de la filière) était réunie pour l'après-midi et la soirée pour ce moment de business mais dans une grande convivialité : sur le terrain, comme au resto et sur le 'dance floor'.

Myba Charter Show – Barcelone – 23 au 26 avril 2018

Ce salon a permis durant 4 jours d'être au contact direct des yachts (plus d'une soixantaine), dans une ambiance propice à la communication notamment durant les matinées puis les fins d'après midi. Plusieurs entreprises adhérentes ont eu la chance d'y participer. Le caractère très professionnel de ce salon en fait l'atout charme.

certain aspects, y est encore trop contraint. Il en a profité pour saluer sur ces dossiers : la collaboration nouvelle et l'écoute du Secrétariat Général à la Mer et la proximité durable du Registre International Français - basé à Marseille - devenu un réel partenaire ; l'engagement initial des élus de nos territoires régionaux tels Hubert Falco (Métropole Toulon Provence Méditerranée) et Christian Estrosi (Métropole Nice Côte d'Azur) ainsi que, dans le suivi et l'écoute au quotidien, le travail effectué pour la filière et à ses côtés par Renaud Muselier (Président de la Région Sud et député européen). Riviera Yachting NETWORK reste convaincu que ces élus de territoires dans lesquels l'activité yachting est toute singulière à l'échelle du pays peuvent légitimement revendiquer pouvoir peser sur les évolutions légales et réglementaires qui entachent parfois le plein développement de cette filière.

Par ailleurs et après avoir souligné l'objet premier du cluster : « développer l'activité du yachting professionnel dans notre Région » ; Laurent Falaize a souhaité revenir, en fin d'Assemblée, en toute transparence, sur la genèse du projet structurant portant sur l'installation d'un ascenseur à yachts dans les Bouches-du-Rhône. Loin de toute polémique stérile, la position défendue par Riviera Yachting NETWORK à ce sujet est depuis le début « claire, constante et cohérente ». Depuis plus de 2 ans et demi « je n'ai fait que porter la parole des entreprises de notre cluster » a insisté Laurent Falaize.

Dès l'origine en effet, et ce avant même l'installation de la nouvelle majorité régionale, l'évocation d'un tel projet structurant s'est faite lors d'échanges avec l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises. C'est ensuite et à l'initiative de la nouvelle majorité que ce projet porté par Riviera Yachting NETWORK a pu être enregistré dans le nouveau dispositif « Opérations d'Intérêt Régional », filière spécifique industrie navale et maritime, mis en place par la Région. La proposition faite alors pour la zone d'implantation de cet ascenseur pour giga yachts

défendue par le Conseil d'Administration du cluster portait initialement sur le département des Bouches-du-Rhône et s'est très vite orienté vers une possible implantation au sein de l'enceinte du Grand Port Maritime de Marseille. Les raisons techniques en étaient les suivantes : Marseille est une capitale méditerranéenne attractive, le potentiel de développement y est important, un ascenseur de plus de 5000t était envisageable, un vaste espace à flot et à terre permettrait d'accueillir des unités de très grande taille (100m+), des passerelles techniques de co-traitance pourraient se développer avec de nombreux sous-traitants du port qui interviennent en matière de réparation navale lourde.

A l'évidence, ce projet sur un tel segment de taille de bateaux est complémentaire de l'offre existante dans notre région pour le refit, la réparation et la maintenance de yachts qui naturellement se répartiront demain - de la plus petite taille à la plus grande - dans les chantiers qui jalonnent nos côtes de Beaulieu à Marseille.

Il ne s'agit évidemment pas de nourrir une quelconque « guerre de chapelle » qui serait contre-productive. La vocation du cluster yachting que constitue Riviera Yachting NETWORK, est aussi de veiller au bon développement de cette filière pour ses entreprises, l'économie et l'emploi régional qu'elle génère. Ainsi l'essor des 3 principaux bassins d'activité de la rade de Toulon, La Ciotat et Marseille est une fabuleuse opportunité pour nos entreprises.

Chantal Lemeteyer, Secrétaire Générale de Monaco Marine précisait enfin qu'avant d'être retenu par le GPMM dans le cadre de leur réponse à l'appel à projets lancé il y a quelques mois, leur groupe affichait déjà une réelle volonté de développement sur Marseille. Dans le cadre de d'une concession récente de linéaires de quais, ils sont même déjà présents au sein du GPMM. Elle affirmait enfin que leur futur ascenseur

Les Brèves

Le Registre International Français (RIF) change de tête

C'est à l'occasion du Grand Prix de France du Castellet que Riviera Yachting NETWORK a organisé, sur le port de Bandol et accueillis par Diwo Yachts qui y exposait un bateau, un cocktail surprise pour saluer le départ d'Antoine Matthys, chef du guichet unique du RIF qui devient responsable national des phares et balises. Ce fut un moment d'émotion qui marquait

une nouvelle page d'un partenariat efficace et sincère. C'est Stéphane Garziano déjà responsable du RIF il y a quelques années qui lui succède à compter du 1^{er} septembre. Celui-ci soulignait que « Riviera Yachting NETWORK avait ouvert au RIF les portes du yachting il y a plus de 10 ans et que la relation de confiance qui existait aujourd'hui permettait au cluster d'avoir à travers le RIF un facilitateur dans la relation avec les

services d'Etat.

Sur le volet yachting, l'interlocuteur privilégié reste Fabien Raffray, chef adjoint du guichet unique qui a enregistré ces tout derniers mois une très forte augmentation du nombre de yachts battant pavillon français. Riviera Yachting NETWORK souhaite à Antoine ainsi qu'à Stéphane la plus grande réussite dans leurs nouvelles missions professionnelles.

pour yachts, d'une capacité de 6000t, serait l'unique au monde d'une telle dimension.... Qu'à l'origine le projet avait été abordé de manière collective notamment avec IMS Shipyard et Other Angle Yachting.... Que ce projet était le projet de tous car il représentera du travail pour les entreprises du cluster et plus globalement pour les co-traitants de la filière.... enfin les éventuelles associations au sein du capital restent ouvertes.

Autant d'arguments qui démontrent que ce projet d'entreprise est aussi un projet collectif.



Les principaux événements des prochains mois (infos : contact@rynetwork.com)



Le Yachting Festival de Cannes se déroule du 11 au 16 septembre 2018. Le stand de Riviera Yachting NETWORK se trouvera cette année encore à l'emplacement JETEE 156 (jetée nord, côté Palais des Festivals) et le cluster y sera exposant unique arborant une nouvelle communication qui met en avant notre attractivité technique certes, mais aussi notre attractivité territoriale. Venez découvrir cette nouvelle communication et surtout n'hésitez pas à nous y rendre visite, ce stand est le lieu de rendez-vous mutualisé au service de chaque adhérent du cluster. N'oubliez pas le traditionnel apéritif qui se tiendra le vendredi 14 septembre à 11h30.

Le Monaco Yacht Show aura lieu du 26 au 29 septembre 2018. Le stand de Riviera Yachting NETWORK, toujours en collaboration avec la Fédération des Industries Nautiques et le Registre International Français, installé Quai Albert Ier (AL39) vous accueille pour nous rencontrer, échanger, vous poser ou vous désaltérer tout simplement.... Ce grand espace a été également relooké cette année autour de notre identité française 'France home to superyachting'.

Les atouts méconnus, particulièrement concernant les derniers aménagements relatifs aux cotisations sociales des marins résidents en France, seront largement diffusés auprès des équipage et ce notamment à l'occasion de la distribution du nouvel annuaire. L'apéritif du stand se déroulera le jeudi 27 septembre à 11h30.



Cette année de nouveau, vous pourrez suivre les régates les Voiles de Saint-Tropez. Embarquement le samedi 6 octobre, Quai du nouveau Port à 11h30 à bord du « Rivage Côte d'Azur » aimablement mis à disposition par le groupe Trans Côte d'Azur et la famille Arnal. Au programme : déjeuner au mouillage et suivi commenté de la flotte sur le parcours (départ, bords, bouées).

Inscriptions sur contact@rynetwork.com.

Riviera Yachting NETWORK expose du 13 au 15 novembre 2018 sur le salon METS Trade à Amsterdam. Celui-ci avait attiré quelques entreprises membres du cluster qui fort satisfaites souhaitent cette année, à l'initiative du vice-président David Sieur (Yacht Assistance Services) être co-exposantes sur une partie du stand de 18m² qui leur sera dédiée.

L'idée est que chaque entreprise participante puisse disposer d'un petit lieu de rendez-vous et être visible sur le salon notamment à l'aide de petits kakémonos. Le METS est le premier salon de rendez-vous BtoB au monde...

A bientôt au sein du Pavillon Superyacht !



COFINANCÉ PAR :



Édité à 320 exemplaires sur papier recyclé
68 allée des Forges - 83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. 04 94 24 21 93 - contact@rynetwork.com
www.riviera-yachting-network.fr